



Choix des citoyens

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 17 décembre 2007

Bonjour, vous faites allusion sur l'application de l'interdiction de fumer dans les autres pays de l'europe. Pour votre information en Espagne les établissements ont eu et ont encore le choix de se mettre en établissements fumeurs ou non fumeurs à leur convenance. En Grande Bretagne cela fait des années qu'il existe des clubs tres privés ou l'ont peu boire et fumer sans aucun problème. pourquoi nous n'avons pas les mêmes choix en France, nous faisons partie integrante de l'europe non ?

Réponse :

L'Espagne n'avait pas de législation en la matière jusqu'en 2005. La protection contre le tabagisme en est donc à ses premiers balbutiements et déjà 2 provinces viennent de décider de supprimer cette particularité qui ne s'applique qu'aux établissements de moins de 100 m².

Quant à la Grande Bretagne, elle a progressivement interdit de fumer dans tous les clubs privés, tout d'abord en Irlande, puis en Ecosse et récemment en Angleterre. Les autres pays membres de l'UE ont majoritairement pris des décisions d'interdiction totale, notamment les pays nordiques et l'Italie.

La France suit en cela les recommandations européennes et celles qui sont contenues dans la CCLAT, convention cadre de lutte antitabac élaborée par l'OMS, organisation mondiale de la santé et ratifiée par près de 200 pays et notamment la France.

C'est par ailleurs, en se référant au titre de votre question, le choix exprimé, enquête après enquête, par 8 Français sur 10